

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la délibération :
Débat d'orientations
budgétaires 2026

N°3319

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3319-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Publication : 12/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 mars 2026

Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport définissant les orientations budgétaires 2026, joint en annexe,

VU l'avis favorable rendu par la commission des finances le 02 mars 2026 sur les orientations proposées pour le budget général 2026 et les budgets annexes,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de la Brie Champenoise ayant adopté le référentiel M57, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget,

APRES EXAMEN, DEBAT, ET DELIBERE,

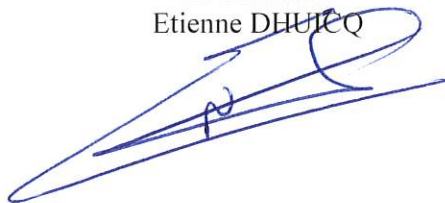
Le Conseil communautaire, à la majorité, avec 1 voix contre et 33 voix pour,

ADOpte le rapport sur les orientations budgétaires 2026.

APPROUVE les orientations budgétaires proposées pour le budget général et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, et de la ZI de Mondant.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Etienne DHUICQ', written over the printed name.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Effacements de dettes – Budgets
général - eau - assainissement

N°3320

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3320-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUE, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et les règles de la comptabilité publique,

CONSIDERANT la demande du Service de gestion comptable d'admettre en produits irrécouvrables des créances communautaires pour un montant total de 2 598,48 €, réparti comme suit :

- Budget général : 1 184,36 €
- Budget eau : 715,79 €
- Budget assainissement : 698,33 €,

CONSIDERANT l'impossibilité pour le trésorier de recouvrer ces créances, des jugements de rétablissement personnel, valant effacement de dettes, ayant été prononcés,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

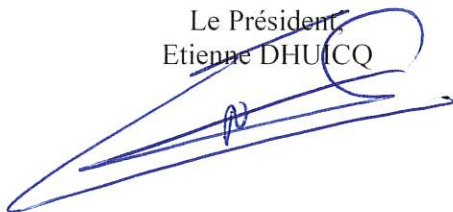
AUTORISE l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 6542 – Créances éteintes, du budget général et des budgets annexe eau et assainissement, les créances suivantes présentées par le comptable public :

- Budget général – liste 7687190632 : 1 184,36 €
- Budget eau - liste 7849670632 : 715,79 €
- Budget assainissement – liste 7849470432 : 698,33 €.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'admission de ces créances, en produits irrécouvrables, seront obligatoirement inscrits dans le budget général et les budgets annexes 2026.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
3.2 Aliénations

Objet de la Délibération :
Cession d'un terrain
en ZI de Mondant
à la SAS CIMA RENOV

N°3321

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3321-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 mars 2026

Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des finances publiques en date du 12 février 2026, estimant la valeur vénale du terrain à vendre,

VU le plan projet de division présenté au Conseil communautaire, localisant le terrain à vendre en ZI de Mondant,

CONSIDERANT que la SAS CIMA RENOV souhaite acheter le terrain, issu de la parcelle ZN 258 correspondant au lot a, sur le plan annexé, en vue d'y implanter une entreprise de travaux d'agencement mobilier,

CONSIDERANT l'intérêt de permettre l'implantation d'une nouvelle activité économique sur le territoire,

CONSIDERANT que la CCBC a réalisé des travaux de voirie et réseaux pour viabiliser les terrains de la ZI de Mondant, avant leur commercialisation,

CONSIDERANT que la superficie du terrain s'élève à 4 147 m², et qu'il est proposé de le céder au prix de 16,50 € HT/m²,

CONSIDERANT que la cession projetée est assujettie à la TVA sur marges,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de vendre un terrain situé en ZI de Mondant, d'une superficie de 4 147 m², correspondant au lot à issu de la parcelle ZN 258, en cours de division.

DECIDE de vendre le terrain au prix de 16,50 € HT/m², soit 68 425,50 € HT.

PRECISE que l'opération de cession prévue par la présente délibération est assujettie à la TVA sur marges.

PRECISE que le terrain est vendu viabilisé, mais que les branchements aux différents réseaux restent à réaliser par les acquéreurs, à leurs frais.

PRECISE que les droits d'enregistrement, les frais de publication des actes authentiques, et les émoluments du notaire, sont à la charge de l'acquéreur.

MANDATE Maître LAVAL, notaire à Montmirail, pour rédiger le compromis de vente le cas échéant, et l'acte de vente définitif, et opérer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la cession.

AUTORISE le Président à prendre tout acte nécessaire à la réalisation des cessions.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
03 mars 2026

Date d'affichage
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
1.4 Autres contrats

Objet de la délibération :
Convention de partenariat
avec PISTE pour l'entretien
des STEU de type FPR

N°3322

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-202603011DEL332-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 mars 2026

Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la convention de partenariat avec l'association PISTE ayant pour objet pour l'entretien des stations de traitements des eaux usées, soumise au Conseil communautaire,

CONSIDERANT que les stations de traitement des eaux usées de Vauchamps, Charleville, Montrobert et le bassin d'orage de Janvilliers sont des dispositifs de traitement de type filtres plantés de roseaux (FPR) qui nécessitent un entretien régulier,

CONSIDERANT que les moyens humains disponibles en interne ne permettent pas de réaliser les entretiens des stations FPR suffisamment régulièrement,

CONSIDERANT que l'entretien de la STEU de Vauchamps est confié à l'association PISTE depuis 2021 par le biais d'une convention de partenariat et que ce partenariat a donné toutes satisfactions,

CONSIDERANT qu'il est donc proposé de renouveler ce partenariat en signant une nouvelle convention qui prévoyant pour chaque site des prestations régulières de tonte, fauchage, désherbage de mi-mars à mi-novembre, de faucardage en fin de période hivernale et d'entretien des lagunes

CONSIDERANT que la convention couvre l'année 2026, et prévoit la possibilité de deux reconductions tacites pour une durée d'un an chacune,

CONSIDERANT que la convention de partenariat prévoit le versement d'une subvention de 9 604 € par an, en deux versements, pour soutenir l'association PISTE dans sa démarche d'insertion, en contrepartie des travaux effectués par l'association,

CONSIDERANT qu'une clause de revalorisation de la subvention annuelle indexée sur l'évolution du SMIC mensuel brut est prévue dans la convention, en cas de reconduction,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

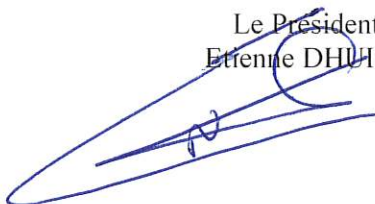
APPROUVE la conclusion d'une convention de partenariat avec l'association d'insertion PISTE, ayant pour objet l'entretien régulier des stations de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux à Vauchamps, Charleville et Montrobert et du bassin d'orage de Janvilliers.

DECIDE d'attribuer une subvention annuelle à l'association PISTE, en contrepartie des prestations effectuées dans le cadre de la convention de partenariat.

DECIDE de fixer le montant de la subvention à 9 604 € en 2026 et accepte les modalités de revalorisation annuelle en cas de reconduction.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Séance du 09 mars 2026

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Subvention d'un séjour
pédagogique dans les Vosges pour
les élèves du RPID
Le Gault-Soigny / Charleville

Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la délibération n°2959 du 14 février 2023, fixant les règles de financement des voyages scolaires par la CCBC,

VU l'avis favorable rendu le 19 novembre 2025 par la commission affaires scolaires et enfance,

CONSIDERANT les compétences de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, dans le domaine des affaires scolaires,

CONSIDERANT que le RPID Le Gault-Soigny / Charleville organise un séjour pédagogique à la Fresse sur Moselle, dans les Vosges, du 04 au 07 mai 2026, pour deux classes de CE1/CE2 et CM1/CM2,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes accorde une participation financière pour les élèves de la CCBC, dans la limite d'un plafond égal à 120 € par élève pour la scolarité,

N°3323

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3323-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



CONSIDERANT que 54 élèves au total participent à ce voyage scolaire, et qu'ils font tous partie de la CCBC,

CONSIDERANT que le coût du séjour (hébergement, activités, et transport) s'élève à 263,63 € par élève,

CONSIDERANT qu'en application des règles de financement des voyages scolaires prévus par le conseil communautaire, il peut être attribué une subvention de 6 480 € à l'école pour ce projet,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

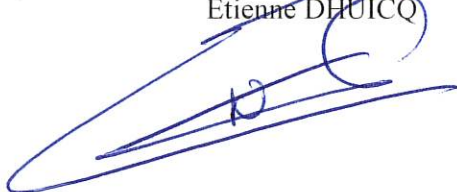
DECIDE d'attribuer une subvention de 6 480 € au RPID Le Gault-Soigny / Charleville pour l'organisation d'un séjour pédagogique dans les Vosges, en mai 2026.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'attribution de la subvention seront inscrits au chapitre 65 du budget général 2026.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes pièces relatives à ce dossier et procéder au règlement de la subvention, après le vote du budget.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Séance du 09 mars 2026

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Subvention d'un séjour
pédagogique à Val d'Ante pour
les élèves de l'école élémentaire
de Montmirail

Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la délibération n°2959 du 14 février 2023, fixant les règles de financement des voyages scolaires par la CCBC,

VU l'avis favorable rendu le 19 novembre 2025 par la commission affaires scolaires et enfance,

CONSIDERANT les compétences de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, dans le domaine des affaires scolaires,

CONSIDERANT que l'école élémentaire de Montmirail organise un séjour pédagogique à Val d'Ante à Givry en Argonne du 08 au 12 juin 2026, pour deux classes de CE2,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes accorde une participation financière pour les élèves de la CCBC, dans la limite d'un plafond égal à 120 € par élève pour la scolarité,

CONSIDERANT que 49 élèves au total participent à ce voyage scolaire, dont 41 faisant partie de la CCBC,

N°3324

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3324-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



CONSIDERANT que le coût du séjour (hébergement, activités, et transport) s'élève à 370 € par élève,

CONSIDERANT que l'école sollicite une aide financière de 60 € par élève pour ce projet, soit 2 460 € au total,

CONSIDERANT qu'en application des règles de financement des voyages scolaires prévus par le conseil communautaire, la subvention demandée peut être attribuée ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

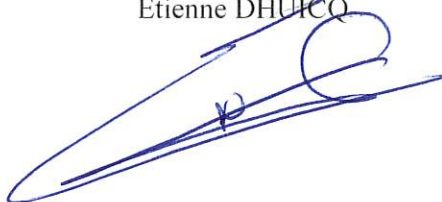
DECIDE d'attribuer une subvention de 2 460 € à l'école élémentaire de Montmirail pour l'organisation d'un séjour pédagogique à Val d'Ante en juin 2026.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'attribution de la subvention seront inscrits au chapitre 65 du budget général 2026.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes pièces relatives à ce dossier et procéder au règlement de la subvention, après le vote du budget.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Séance du 09 mars 2026

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Subvention d'un séjour
pédagogique à Londres pour les
élèves de l'école élémentaire de
Montmirail

Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

N°3325

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3325-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



VU la délibération n°2959 du 14 février 2023, fixant les règles de financement des voyages scolaires par la CCBC,

VU l'avis favorable rendu le 19 novembre 2025 par la commission affaires scolaires et enfance,

CONSIDERANT les compétences de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, dans le domaine des affaires scolaires,

CONSIDERANT que l'école élémentaire de Montmirail organise un séjour pédagogique à Londres du 22 au 25 juin 2026, pour deux classes de CM2,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes accorde une participation financière pour les élèves de la CCBC, dans la limite d'un plafond égal à 120 € par élève pour la scolarité,

CONSIDERANT que 50 élèves au total participent à ce voyage scolaire, dont 40 faisant partie de la CCBC,

CONSIDERANT que le coût du séjour (hébergement, activités, et transport) s'élève à 600 € par élève,

CONSIDERANT qu'en application des règles de financement des voyages scolaires prévus par le conseil communautaire, il peut être attribué une subvention de 4 800 € à l'école pour ce projet,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 4 800 € à l'école élémentaire de Montmirail pour l'organisation d'un séjour pédagogique à Londres en juin 2026.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'attribution de la subvention seront inscrits au chapitre 65 du budget général 2026.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes pièces relatives à ce dossier et procéder au règlement de la subvention, après le vote du budget.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
7.10 Finances locales - Divers

Objet de la Délibération :
Tarifs du séjour vacances 2026

N°3326

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

CONSIDERANT que la CCBC organise avec sa structure d'accueil collectif de mineurs « l'Ile aux Enfants », un séjour vacances, au centre de vacances «Arbr'Evasion » de Le Rocheton - 77000 la Rochette, proche de la forêt de Fontainebleau, du 20 au 24 juillet 2026,

CONSIDERANT que ce séjour est ouvert à un effectif de 24 enfants de 7 à 12 ans, sur réservation, et comprend l'hébergement pendant 5 jours et 4 nuits en pension complète, le transport aller-retour, et les activités,

CONSIDERANT que le montant total du séjour s'élève à 12 800 € TTC, charges de personnel comprises,

CONSIDERANT que la Caisse d'allocations familiales de la Marne, subventionne le séjour à hauteur de 20 € par jour et par enfant accueilli, soit une aide prévisionnelle de 2 400 €,

CONSIDERANT qu'il est proposé, conformément à la demande de la CAF, de fixer des tarifs modulés en fonction des tranches de revenus des familles, afin de permettre à davantage d'enfants de profiter du séjour vacances,

CONSIDERANT qu'il est proposé de fixer les tarifs du mini-camp 2026 comme suit :

- Tranche n°1 (revenu fiscal de référence < 1 500 € / mois) : 240 € par enfant.
- Tranche n°2 (revenu fiscal de référence compris entre 1 500 € et 3 000 € / mois) : 270 € par enfant.
- Tranche n°3 (revenu fiscal de référence > 3 000 €) : 300 € par enfant.

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

FIXE le tarif du séjour vacances 2026 comme suit :

- Tranche n°1 (revenu fiscal de référence < 1 500 € / mois) : 240 € par enfant.
- Tranche n°2 (revenu fiscal de référence compris entre 1 500 € et 3 000 € / mois) : 270 € par enfant.
- Tranche n°3 (revenu fiscal de référence > 3 000 €) : 300 € par enfant.

PRECISE que le tarif comprend le séjour de 5 jours et 4 nuits, au centre de vacances « Arbr'Evasion » de le Rocheton - 77000 la Rochette, en pension complète, transport aller-retour en car, et activités comprises.

DECIDE que les familles peuvent régler le séjour soit intégralement à l'inscription, soit en en trois fois, selon l'échéancier suivant : un acompte de 30% à l'inscription, un acompte de 30% le 15 mai 2026, et le solde le 15 juin 2026.

CHARGE le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation 03 mars 2026
--

Date de publication 13 mars 2026

Domaine d'intervention : 7.5 Subventions
--

Objet de la Délibération : Attribution des subventions aux associations sportives et culturelles – Année 2026

N°3327

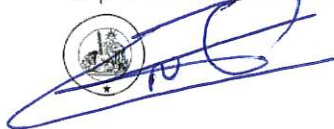
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3327-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU les statuts de la CCBC et les compétences exercées dans le domaine de la culture, du sport, et du soutien aux associations,

VU l'avis rendu le 30 novembre 2023 par la commission culture et sports sur les critères à prendre en compte pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations locales,

VU les dossiers de demande de subvention présentés par les associations culturelles et sportives du territoire,

VU l'avis favorable rendu par la commission culture et sport le 09 février 2026 après étude des dossiers de demande de subvention transmis par les associations du territoire, sur les montants proposés ci-après,

CONSIDERANT l'intérêt des actions menées par les associations pour la pratique et le développement du sport et des activités culturelles et de loisirs, sur le territoire,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'attribution des subventions seront inscrits au budget primitif 2026,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes aux associations ci-après désignées, au titre de l'année 2026 :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2026
LES ARCHERS DES AIGLES DES GRENEAUX	173 €
L'AVENIR DE MONTMIRAIL BASKET	800 €
BADMINTON CLUB MONTMIRAIL	1 302 €
BRIE CHAMPAGNE CYCLO TOURISME	205 €
CHANT'MORIN	3 000 €
CLUB RANDONNEURS MONTMIRAILLAIS	209 €
LE COCHONNET MONTMIRAILLAIS	535 €
ESPACE LOISIRS CULTURE	7 000 €
FOYER RURAL CORROBERT-MARGNY-VERDON	1 048 €
LES HUSSARDS DE LASALLE	230 €
JEUX TU ON JOUE - JTOJ	530 €
JUDO CLUB	1 803 €
KITSUNE MONTMIRAIL KARATE CLUB	1 365 €
MONTMIRAIL SPORTS ET SANTE	326 €
SPORTING CLUB MONTMIRAILLAIS	3 200 €
TENNIS CLUB MONTMIRAILLAIS	2 000 €
LES XIII DE FROMENTIERES	650 €
UNION MUSICALE	650 €
TOTAL	25 026 €

PRECISE que les crédits correspondants, soit un total de 25 026 €, seront inscrits au chapitre 65 du budget primitif général 2026.

AUTORISE le Président à effectuer les versements, après le vote du budget 2026.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association
ESPACE LOISIRS CULTURE

N°3328

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3328-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU les statuts de la CCBC et les compétences exercées dans le domaine de la culture, du sport, et du soutien aux associations,

VU la demande de subvention présentée par l'association ESPACE LOISIRS CULTURE,

VU l'avis favorable rendu par la commission culture et sport le 09 février 2026, sur la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association ELC,

CONSIDERANT que l'association ELC sollicite le soutien financier de la CCBC pour organiser une soirée de gala exceptionnelle à l'occasion des 60 ans de l'association,

CONSIDERANT que cet événement sera ouvert à tous et a pour objectif :

- De retracer le parcours et l'histoire de l'ELC, en valorisant les étapes marquantes de son développement ;
- De remercier l'implication de ses bénévoles, adhérents, mécènes et partenaires ;

- De mettre en lumière l'impact de l'association sur le tissu économique local, notamment par le recours à des prestataires locaux, techniques et logistiques, ainsi que par l'attractivité générée lors de ses événements ;
- De renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion territoriale, en réunissant élus, partenaires institutionnels, acteurs économiques, adhérents et habitants autour d'un temps fort fédérateur ;
- De souligner le rôle fondamental de l'association dans l'accompagnement des pratiques artistiques amateurs et la transmission culturelle auprès des jeunes générations ;

CONSIDERANT que le montant de cet événement est estimé à 13 210 € et que l'association sollicite une subvention de 1 000 € pour ce projet,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'attribution d'une subvention seront prévus au chapitre 65 du budget primitif 2026,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'ESPACE LOISIRS CULTURE pour l'organisation des 60 ans de l'association.

PRECISE que les crédits correspondants, seront inscrits au chapitre 65 du budget primitif général 2026.

AUTORISE le Président à effectuer le versement, après le vote du budget 2026.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association
Champenoise de Poker

N°3329

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3329-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU les statuts de la CCBC et les compétences exercées dans le domaine de la culture, du sport, et du soutien aux associations,

VU la demande de subvention présentée par l'association Champenoise de Poker,

VU l'avis favorable rendu par la commission culture et sport le 09 février 2026, sur la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association Champenoise de Poker,

CONSIDERANT que l'association Champenoise de Poker sollicite le soutien financier de la CCBC pour renouveler deux tables de poker,

CONSIDERANT que le montant de cet investissement s'élève à 858,82 € et que la commission culture et sports propose d'attribuer une subvention de 300 €,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'attribution d'une subvention seront prévus au chapitre 65 du budget primitif 2026,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Champenoise de Poker, pour renouveler deux tables de jeux.

PRECISE que les crédits correspondants, seront inscrits au chapitre 65 du budget primitif général 2026.

AUTORISE le Président à effectuer le versement, après le vote du budget 2026.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
7.10 Finances locales - Divers

Objet de la Délibération :
Tarifs du séjour ados été 2026

N°3330

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3330-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

CONSIDERANT que le service jeunesse de la CCBC organise un séjour pour les adolescents, au Puy du Fou, du 08 au 11 juillet 2026,

CONSIDERANT que ce séjour est ouvert à un effectif de 20 jeunes de 12 à 17 ans, sur réservation, et comprend l'hébergement pendant 4 jours et 3 nuits en pension complète au centre de vacances « JF accueil et formation » 49300 Cholet, le transport aller-retour, l'entrée dans le Parc du Puy du Fou pendant 2 jours, et les activités et spectacles sur place,

CONSIDERANT que le montant total du séjour s'élève à 10 055 € TTC, charges de personnel comprises, et que la Caisse d'allocations familiales de la Marne subventionne le séjour à hauteur de 5 000 €, soit un coût de revient de 252,79 € par participant,

CONSIDERANT qu'il est proposé, de fixer le tarif du séjour à 180 € par participant,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

FIXE le tarif du séjour ados 2026, à 180 € par participant.

PRECISE que le tarif comprend le séjour de 4 jours et 3 nuits en pension complète au centre de vacances « JF accueil et formation » 49300 Cholet, le transport aller-retour, l'entrée dans le Parc du Puy du Fou pendant 2 jours, et les activités et spectacles sur place.

PRECISE que le règlement sera fait par l'émission de titres de recettes, selon l'échéancier suivant : 90 € à l'inscription et 90 € le 15 juin 2026. Toute inscription faite après le 15 juin 2026, donnera lieu à un seul titre de recettes de 180 €.

CHARGE le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Demande de subvention pour le
fonctionnement de l'espace
Frances services – Année 2026

N°3331

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3331-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUE, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la charte nationale d'engagement France services,

VU les statuts de la Communauté de communes de la Brie Champenoise, prévoyant la compétence « participation à une convention France services »,

VU labellisation, en date du 10 janvier 2012, de l'espace France services de Montmirail, porté par la Communauté de communes de la Brie Champenoise,

VU la reconduction du label France services, notifiée par M. le Préfet de la Marne le 18 février 2026, suite à l'audit de la structure réalisée fin 2025,

CONSIDERANT que les charges de fonctionnement de l'espace France services de Montmirail sont estimées à 108 800 € pour l'année 2026, dont :

- Charges de personnel : 87 000 €
- Charges à caractère général : 21 800 €

CONSIDERANT que la labellisation France services ouvre droit à une subvention de fonctionnement de l'Etat de 47 500 € pour l'année 2026, plus une bonification pour les structure France Services situées en territoire FRR,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention de l'Etat pour le fonctionnement de l'espace France services de Montmirail – année 2026.

AUTORISE le Président à signer tous documents dans le cadre de cette demande de subvention.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Attribution d'une subvention à
l'amicale des sapeurs-pompiers de
Montmirail – Année 2026

N°3332

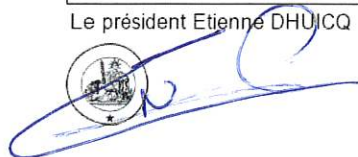
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3332-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la demande de subvention présentée par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Montmirail pour l'année 2026,

CONSIDERANT que la CCBC exerce la compétence défense extérieure contre l'incendie, au titre de ses compétences facultatives,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les pompiers volontaires, dont l'engagement est indispensable à la sécurité des biens et des personnes, pour le territoire,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'attribution des subventions seront prévus au budget primitif 2026,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention égale à 40 € par pompier actif, à l'amicale des sapeurs-pompiers de Montmirail », au titre de l'année 2026, soit 1 400 € pour 35 pompiers actifs.

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2026.

AUTORISE le Président à effectuer le versement, après le vote du budget 2026.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Attribution d'une subvention à
l'amicale des jeunes sapeurs-
pompiers de Montmirail – Année
2026

Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

N°3333

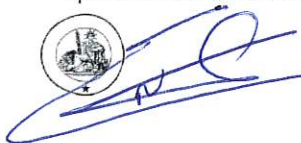
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3333-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU les statuts de la CCBC et les compétences exercées dans le domaine de la défense extérieure contre l'incendie

VU la demande de subvention présentée par l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Montmirail pour l'année 2026,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir la formation des jeunes sapeurs-pompiers volontaires, dont l'engagement est indispensable à la sécurité des biens et des personnes, pour le territoire,

CONSIDERANT que l'association des JSP de Montmirail accueille actuellement 12 jeunes de la CCBC en formation sapeurs-pompiers,

CONSIDERANT que les crédits nécessaire à l'attribution d'une subvention seront prévus au chapitre 65 du budget primitif 2026,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention égale à 40 € par jeunes de la CCBC en formation, à l'amicale des jeunes sapeurs-pompiers de Montmirail, au titre de l'année 2026 soit 480 € pour 12 mineurs,

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2026.

AUTORISE le Président à effectuer le versement, après le vote du budget 2026.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
03 mars 2026

Date de publication
13 mars 2026

Domaine d'intervention :
8.6 Emploi, formation
professionnelle

Objet de la Délibération :
Autorisation de recours
au service civique

N°3334

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260311-20260311DEL3334-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Publication : 13/03/2026

Le président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU le Code du Service National,

VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

CONSIDERANT que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois, auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public, pour accomplir une mission d'intérêt général,

CONSIDERANT que le service civique permet aux jeunes volontaires de s'engager dans la société et de contribuer au renforcement du lien social, tout en acquérant ou développant de nouvelles compétences grâce à un tutorat individualisé,

CONSIDERANT que le service civique donne lieu à une indemnité de 504,98€ versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

CONSIDERANT que la structure d'accueil couvre en complément les frais d'alimentation ou de transport du volontaire, soit par des prestations en nature, soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 114,85 € net par mois,

CONSIDERANT que la CCBC envisage de proposer une mission d'accompagnement des usagers de l'espace France Services de Montmirail

CONSIDERANT que l'accueil de jeunes en service civique nécessite un agrément délivré par l'Agence du service civique pour une durée de deux ans, au vu de la nature des missions proposées, et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité.

AUTORISE le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

AUTORISE le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

AUTORISE le Président à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature, ou d'une indemnité complémentaire, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport, conformément à la réglementation.

Pour extrait conforme,
Le 09 mars 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ

